

La lutte contre le racisme menacée par les replis identitaires ?



Un universalisme en acte

Si chacun semble s'occuper de sa cause, force est de reconnaître la part d'universel que portent les nouveaux mouvements sociaux. Alors que les combats des Noirs et des musulmans français parlent de fraternité, les migrants prônent la liberté de circuler.

Libération a consacré, dans son édition du 4 avril, un dossier important aux «Visages contestés de l'antiracisme». Dans son éditorial, Laurent Joffrin pointe un mouvement «délibérément communautaire» qui dénonce «l'impensé colonial» de la société française, qui ne défendrait que ses intérêts propres et rejetterait «l'universalisme abstrait», pour finalement affirmer : «Si l'identité devient l'ultima ratio, l'intolérance communautaire n'est pas loin.» Or, au cœur de ces mises en garde et de ces rappels solennels

aux «valeurs communes», se trouve le piège identitaire que Laurent Joffrin voudrait voir et dénoncer dans ces mouvements. Je ne me place pas en défenseur de tel ou tel mouvement, mais proposerai quelques commentaires sur le commentaire de l'éditorialiste. On parle de «communautarisme». Mais le terme «communauté» est tellement galvaudé qu'il suffit qu'une militante dise, dans le même dossier, «oh oui ! on est bien entre nous» pour que le journal évoque une revendication communautariste ! Tous

les milieux sociaux, qu'ils soient liés au travail, aux études, à la politique, à la religion, à la résidence, qui partagent un quotidien ou une cause et se sentent bien dans ce partage, seraient-ils donc «communautaristes» et intolérants à l'égard des autres ? Voilà un préjugé dangereux, source de nombreux malentendus. Quant à «l'impensé colonial», tenu pour une «théorie perverse», l'affirmation est étonnante. Il est bien peu d'historiens ou de chercheurs en sciences sociales à ne pas avoir déjà attesté qu'une des dimensions du

La semaine dernière, *Libération* a consacré un dossier aux «Visages contestés de l'antiracisme». Depuis une dizaine d'années, une nouvelle génération de militants, souvent issus de la deuxième génération d'immigrés, a émergé. Leur point commun? Ne plus croire aux promesses de l'antiracisme traditionnel, «universaliste» – et plutôt blanc. Car l'antiracisme de papa – du

«Touche pas à mon pote» des années 80 à la Ligue des droits de l'homme – n'a pas endigué la haine. L'année dernière encore, les actes et menaces racistes ont augmenté de 22% par rapport à 2014, selon le ministère de l'Intérieur. Pour certains, il s'agit de concentrer leur lutte contre les discriminations visant tel ou tel groupe de la population – c'est le cas de la Brigade

antinégrophobie ou du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Une dangereuse dérive «communautariste» pour leurs détracteurs. «Si les juifs défendent les juifs, les Noirs les Noirs, les musulmans les musulmans, qui défendra les principes communs?» se demandait Laurent Joffrin dans son édito. Le dossier a fait débat, que nous prolongeons dans nos pages.



Lors de la marche pour la dignité et contre le racisme, à Paris, le 31 octobre 2015. PHOTO MARIE ROUGE

racisme à la française et des inégalités sociales dans notre pays trouve sa source dans le contexte colonial. Qu'on étudie le lien de la France avec l'Algérie ou l'Afrique subsaharienne, dans ces pays mêmes ou ici, on ne peut que constater que le passé colonial n'est pas passé. Il continue à servir de langage de l'altérité dans la domination et le rejet, au-delà maintenant des descendants de la France coloniale – on le voit avec le traitement des migrants du Proche-Orient et d'Afrique de l'Est. Dans le cadre colonial déjà, «musulman» était le nom d'identité utilisé par l'administration pour traiter racialement les indigènes d'une partie de la colonie, comme ailleurs le mot «nègre». Dernier point, il est réducteur de confiner ces protestations dans l'antiracisme. Les militants n'ont de cesse de dire que «c'est politique». Et si ça l'était vraiment? Il convient de s'interroger sur le «piège grossier» que Laurent Joffrin voit chez les autres et qu'on peut, en retour, lui attribuer. J'ai, pour ma part, considéré que le piège identitaire est l'expression de trois erreurs d'analyse étroitement imbriquées. La première consiste à croire que les identités des autres peuvent être figées une fois pour toutes et de forme absolue, hors du contexte de relations dans lequel elles sont dites à un moment donné. Ce déni d'actualité a pour effet de les «essentialiser» dans un langage racial («les Noirs»), ethnique («les Roms»), religieux («les musulmans»), voire urbain («les ghettos»). La deuxième erreur consiste à supposer la soumission passive des individus aux identités collectives créées par ces langages, alors qu'on reconnaît pour soi-même un perpétuel changement, une autonomie du sujet et la singularité d'une signature, qui disparaissent dans l'assignation identitaire collective de l'autre. La troisième erreur consiste à faire fi du contexte où tout cela se passe. Comme si une «vérité» identitaire première se cachait derrière tout peuple qui s'exprime. Celui-ci seul est notre contemporain et les langages qu'il utilise peuvent emprunter des mots et des symboles disponibles dans le langage des dominations sans être l'expression de «vérités» identitaires absolues, hors contexte. Quel est ce contexte? D'abord, c'est la rage accumulée depuis des décennies de relégation dans les marges et les sphères les plus inhospitalières des villes, des classes sociales, de l'école. Ensuite, c'est la race, cette invention absurde qui vient depuis des siècles empoisonner l'existence quotidienne de tous les non-Blancs et qui s'impose encore en prétendant naturaliser la position sociale des exclus et subalternes. Enfin, c'est

l'usage pervers de l'universalisme, qui reste, en effet, abstrait tant qu'il n'est pas localisé, socialisé, pas mis en œuvre de manière universaliste, c'est-à-dire pour tous. C'est une République inégalitaire qui, au nom de l'universalisme, veut dicter aux protestataires le langage «correct» de la protestation. Avec pour effet le confinement des «subalternes» dans un langage moral, humanitaire ou sécuritaire, parce qu'ils seraient en dehors de la politique. Mais la rage est politique. Les blessures associées à tel ou tel nom d'identité ne viennent pas de nulle part, elles ont façonné des identités définies dans une relation, et non en elles-mêmes, dans l'absolu. Dans les stratégies des personnes qui refusent de tenir leur rôle assigné et, tout à la fois, utilisent et retournent contre les dominants les mots qui leur ont été imposés, il est plus intéressant de chercher le sujet politique qui se forme plutôt que d'appuyer sur la blessure pour le faire taire. Dans tous les mouvements sociaux, quels qu'ils soient, chacun s'occupe de sa cause, en effet, mais on peut aussi reconnaître la part d'universel que chacun porte. Les mouvements contre le projet de loi travail parlent de solidarité sociale. Les protestations des migrants de Calais ou de Lesbos parlent de liberté de circuler. Les luttes des Noirs et des musulmans français parlent de fraternité. N'y a-t-il pas là matière à enrichir un universalisme en acte?

Dépasser le piège identitaire permettra de porter une attention aux raisons de toutes ces rages et aux revendications d'égalité politique et sociale qu'elles portent. Surtout, cela permettra de prendre en compte l'émergence de nouveaux langages de l'émancipation, c'est-à-dire de la politique, donc de la démocratie. Cela au moment où le dégoût à l'égard du monde politique (politicien) est tel qu'il est intéressant de se demander où sont les lieux de la politique, sans préjugés. ◀

Auteur de *La Condition cosmopolite, l'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire* (La Découverte, 2013) et codirecteur avec Romy Bazenguissa Ganga de *L'Afrique des banlieues françaises* (éditions Paari, 2012).

Par
MICHEL AGIER



Anthropologue, directeur d'études à l'EHSS et à l'IRD.

Ensemble plutôt que concurrents

Tant que le débat opposera les partisans d'un universalisme «catholico-laïque» aux «communautarismes», juif, chrétien, noir ou musulman, la France sera confrontée à la restriction de ses libertés.

La société française n'est pas désarmée face à la montée en visibilité du racisme et ses passages à l'acte: les provocations à la haine raciale, ethnique ou religieuse constituent des limites légales à la liberté d'expression garantie par la loi sur la presse de 1881. La loi Pleven de 1972, les lois dites mémorielles des années 1990-2000 ont encore accru le pouvoir de répression de ces actes et paroles inciviles. Certains ont pu considérer qu'elles constituaient des atteintes parfois disproportionnées à la liberté d'expression garantie par les traités internationaux que la France a ratifiés. Elles ont aussi été soupçonnées de révéler une politique différentialiste de l'État à l'égard des victimes du racisme. La loi Gayssot, tout récemment constitutionnalisées, a été particulièrement critiquée pour son objet unique, la pénalisation du négationnisme au sujet de la Shoah, aux dépens d'autres génocides historiques, qu'ils soient arméniens ou rwandais. Les nouvelles associations de défense juives, noires ou musulmanes, se proclament toutes antiracistes. Elles ont cependant souvent réduit leur objet à la lutte contre une seule forme de racisme parmi d'autres. Pire, elles semblent au mieux devoir s'ignorer, quand elles ne se soupçonnent pas mutuellement de cautionner chacune de leur côté la haine de l'autre. Il ressort de cette absence de débat et de coopération comme une concurrence malfaisante, stérile et victimaire entre minorités menacées dans notre République. Cette situation de guerre idéologique n'est pourtant pas inédite en France. Au lendemain de l'affaire Dreyfus, on a vu, parallèlement au déchaînement d'un violent antisémitisme et d'un antiprotestantisme plus feutré mais tout aussi réel, la banalisation d'un discours anticlérical très offensif. Anatole Leroy-Beaulieu, professeur à l'École libre de sciences politiques, a dénoncé dans un essai publié en 1902 le succès grandissant de ces «doctrines de haine», ju-

gées structurellement identiques et socialement néfastes. En partageant le même type d'exploitation des bas instincts de la foule, en prêchant la division, elles mettaient selon lui gravement en danger la liberté d'expression dans une société pluraliste, et donc la démocratie républicaine elle-même. Autres temps, autres mœurs? Certains stéréotypes racistes, qu'ils soient accolés aux juifs, aux musulmans ou autres, font appel, aujourd'hui comme hier, aux mêmes peurs et fantasmes, à la même technique bien connue de la désignation d'un bouc émissaire. Leur popularité renouvelée prouve aussi la difficulté récurrente de notre pays, unifié et centralisé depuis bien longtemps, à accepter l'expression d'un pluralisme dans l'espace public. Tant que le débat opposera de manière caricaturale les partisans d'un universalisme catholico-laïque prônant l'uniformité culturelle aux «communautarismes», juif, chrétien, noir ou musulman, la France, menacée par l'intolérance, les rancœurs et les haines croisées, sera tentée par la demande d'encadrement de l'expression publique par l'État, et donc confrontée à la censure accrue de nos libertés. C'est pourquoi, au lieu d'une concurrence victimaire, il nous semble que les associations militantes antiracistes à l'œuvre dans notre société feraient mieux de partager leurs expériences et pratiques, ne serait-ce que dans un souci pragmatique d'efficacité. Certaines le font déjà, mais leurs actions restent insuffisamment relayées. Elles ont fait de la dénonciation, claire et sans ambiguïté, des préjugés et de la haine véhiculés dans leur propre communauté d'appartenance à l'encontre de l'autre leur exigence préalable. En cela, elles se révèlent antiracistes et socialement nécessaires. ▶

A lire: «Contre toutes les doctrines de haines, en finir avec la concurrence victimaire pour promouvoir un combat commun contre l'intolérance et pour la liberté» sur Assir.revues.org

Par
VALENTINE ZUBER



Historienne à l'École pratique des hautes études-PSL Research University Paris.